



Table Ronde 2 « Impliquer les citoyens, les territoires et l'Etat dans la transition écologique »

Le 25 et le 26 avril,

au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Hôtel de Roquelaure

244 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris



SOMMAIRE

1. Contexte et enjeux.....	3
2. Vers la feuille de route 2016.....	4
Mesure 5 - Développer l'open data.....	4
Mesure 6 - Les territoires mobilisés pour la transition écologique.....	6
Mesure 7 - Construire avec les citoyens le cadre de la transition écologique.....	9
Mesure 8 – Renforcer les engagements de l'administration pour une meilleure performance environnementale.....	13



1. Contexte et enjeux

Pour réussir la transition écologique, il est non seulement nécessaire de développer les nouvelles technologies de la « croissance verte » (sobriété énergétique, énergies renouvelables, amélioration de la qualité de l'air, de l'eau...), mais il est également primordial de changer nos comportements, nos modes de consommation et de production. Ces deux évolutions doivent être conduites de façon simultanée afin d'assurer le déploiement de la croissance verte. Cependant, ces changements ne se font pas sans heurts et nous devons en anticiper les conséquences, positives comme négatives, afin de faciliter cette transition initiée par la société qui concilie l'action des citoyens et de l'Etat et se diffuse sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Au plan institutionnel, le contexte est marqué par le poids de la charge de la dette publique, se traduisant par une volonté de maîtrise des finances publiques, qui réduit les possibilités d'intervention directe. De plus, la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les Régions modifie structurellement le pilotage des politiques publiques territoriales. Sur un plan sociétal l'attente des différents acteurs vis-à-vis de l'Etat a évolué. Ils souhaitent un Etat plus ouvert, plus à l'écoute dans l'exercice de ses missions et capable de faire évoluer l'action publique pour s'assurer du bon accompagnement de la transition.

Il convient donc d'engager de nouvelles réflexions afin de faire évoluer les modes d'actions de l'Etat. Ce dernier doit faire preuve d'originalité et d'innovation afin de répondre aux défis de la transition écologique. Il doit écouter, accompagner, faciliter et encourager les actions des citoyens et des territoires afin d'impliquer l'ensemble des acteurs dans la transition écologique.

Depuis 2012, les différentes conférences sont allées dans ce sens et contribuent à cette évolution. Des réformes majeures sont d'ores et déjà engagées, telles que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le projet de loi relatif à la biodiversité, la nature et les paysages, le troisième plan national santé environnement ou la relance des politiques de l'eau et des paysages. De nouvelles actions dans la continuité de ces grands chantiers ouverts par les conférences environnementales sont à approfondir.

En ce sens, l'ouverture des données de l'Etat, l'amélioration de la performance environnementale de ses services, le renforcement de la capacité d'adaptation et d'innovation des territoires ainsi que la facilitation de la mobilisation des citoyens pour la croissance verte sont autant de leviers à mettre en œuvre en 2016.



2. Vers la feuille de route 2016

Mesure 5 - Développer l'open data

La COP21 qui s'est tenue à Paris en décembre 2015 a donné à voir une mobilisation massive de la société civile, preuve d'une prise de conscience accrue des citoyens de l'urgence d'agir et de la multiplicité des solutions qu'il leur reste à inventer pour répondre au défi climatique.

En ce sens, la transition numérique qui est en marche offre des opportunités nouvelles à l'action citoyenne sans intermédiation : celle-ci se nourrit de la mise en réseau des acteurs et des projets.

Consciente du rôle clé de l'ouverture des données dans la modernisation du rôle de l'Etat, la France a ratifié depuis 2002 la Convention d'Aarhus qui prévoit l'accès aux données environnementales. Aussi, en 2016, l'accent sera mis sur l'accessibilité d'un plus grand nombre de données partagé avec le plus grand nombre de personnes, notamment dans les secteurs des transports et agricoles et forestiers.

5a : Mettre les données des opérateurs de transport à la disposition du public et des entreprises

Mesure

Des travaux sont conduits par les professionnels du transport public, les régions et le ministère en charge des transports pour mettre en place avant fin 2016 des plateformes de données réutilisables par les fournisseurs de services d'information multimodale.

- Mise en place par le CEREMA d'un observatoire de l'ouverture des données transports, permettant de suivre la suite donnée aux nouvelles dispositions législatives. Cet observatoire comprendra des indicateurs quantitatifs (concernant les données ouvertes) ou qualitatifs (concernant les réutilisations). Une première version sera disponible fin 2016.
- Echanges avec les autorités organisatrices (GART, ARF,...) et les opérateurs de transport (Transdev, SNCF, Air France,...) pour accompagner la mise en œuvre des mesures (décret d'application, possibilité d'adoption de protocoles).
- Dès 2016, homologation par l'administration de protocoles établis par les opérateurs de transport ou les autorités organisatrices pour définir les modalités d'ouverture de leurs données.



→ [Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)

5b : Développer la Green Tech et les pratiques de mise à disposition des données pour créer de nouveaux services

Contexte

Accélératrice d'une mutation en profondeur de nos sociétés, la révolution numérique facilite la mise en œuvre des innovations à grande échelle et leur appropriation par un large public.

Mesures

- Faciliter l'émergence de nouveaux talents en faveur de la transition écologique : L'appel à projets « Green Tech » sera pérennisé. Un objectif de parité femme homme sera poursuivi. Un partenariat « numérique et transition écologique et énergétique » sera en outre développé au sein de la Grande école du numérique.
- Ouvrir de nouveaux champs dans l'open data : Un hackathon « santé environnement » sera proposé pour croiser les données environnementales avec celles relatives à l'état de santé des populations. En partenariat avec la plateforme nationale de la RSE, un hackathon sur les données extra-financières des entreprises et les données d'impact environnemental des produits sera proposé.
- Mettre les technologies au service de l'exercice de la citoyenneté dans le domaine environnemental : Un « Civic tech » consiste à développer des systèmes numériques de participation citoyenne, pour un débat public élargi autour des enjeux environnementaux, incluant la notification de dysfonctionnements ou d'alertes.
- Alimenter sur le thème du dérèglement climatique le Partenariat pour le gouvernement ouvert (PGO), dont la France prendra la présidence en octobre 2016, avec l'organisation américaine World Resources Institute, et dont elle organisera le sommet mondial en décembre 2016.

→ [Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)



5c : Mobiliser les données des secteurs agricoles et forestiers pour modéliser et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les territoires

Mesures

- Etablir des bilans gaz à effet de serre (GES) pour chacun des secteurs des filières agricoles, de la forêt et du bois, en tenant compte des émissions induites et évitées, directement ou indirectement.
- Ces bilans devront mettre en perspective les aspects de court, moyen et long terme, y compris la vulnérabilité au changement climatique. Pour le secteur agricole, il s'agira également d'évaluer l'impact des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de la politique agricole commune (PAC), en termes d'émissions de GES ainsi qu'en termes de vulnérabilité au changement climatique.
- En cohérence avec la mesure n°6b, l'ADEME déploiera les outils de diagnostic local de vulnérabilité de l'agriculture et de la forêt aux impacts du changement climatique et d'en assurer le suivi dans le temps avec l'utilisation de l'outil ClimAgri dans les plans climat territoriaux et la production de guides méthodologiques.

[→ Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)

Mesure 6 - Les territoires mobilisés pour la transition écologique

Afin de renforcer l'implication des territoires dans la transition écologique, l'Etat doit faciliter et accompagner le déploiement de solutions à l'échelle locale. Pour se faire, il convient à la fois de dresser le bilan des bonnes pratiques existantes et d'en élaborer de nouvelles avec l'ensemble des acteurs territoriaux. En 2016, ce travail de co-construction avec les parties prenantes portera principalement sur le climat et l'emploi afin de faire des territoires l'un des piliers de la croissance verte.



6a : Faire l'évaluation et le bilan du dispositif des Territoires à énergie positive pour la croissance verte

Contexte

Les territoires à énergie positive créés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte ont pour objectif de lancer des actions concrètes, au plus près du terrain, de la transition écologique et énergétique dans 6 secteurs : bâtiment, mobilité durable, énergie propre, économie circulaire, démocratie participative, biodiversité. Un premier bilan des actions engagées sur les territoires a été établi début avril, avec notamment une baisse des émissions de gaz à effet de serre équivalent à la consommation annuelle de 70 000 voitures.

Mesure

Lancer une évaluation des programmes d'action des territoires pour :

- Confirmer la réalisation des objectifs quantitatifs (atténuation du changement climatique, autres bénéfices environnementaux, création d'emplois...) et qualitatifs (mise en mouvement des territoires, impact sur la gouvernance locale, sur les mises en synergie créées...)
- Valoriser les effets levier sur le territoire.

Cette évaluation permettra également de diffuser les bonnes pratiques, d'accompagner les collectivités, et de nourrir les initiatives du retour d'expérience.

→ [Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)

6b : Lancer la révision du plan national d'adaptation au changement climatique en mobilisant l'ensemble des parties prenantes

Contexte

Après la réussite de la COP21, il convient de définir la politique d'adaptation de la France en conformité avec l'Accord de Paris. L'objectif est ainsi de viser une adaptation effective dès le milieu du XXI^e siècle à un climat régional en France métropolitaine et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5/2 °C au niveau mondial par rapport au XIX^e siècle. Il est proposé de lancer une démarche de concertation, avec notamment le Conseil national de la transition écologique (CNTE), pour parvenir à une vision partagée du rôle de chacun pour l'adaptation au changement climatique.



Mesure

- Elaborer d'ici septembre 2016 des propositions pour l'adaptation des territoires au changement climatique selon 6 dimensions, en tenant compte pour chacune des spécificités des outre-mer :
 - o «gouvernance et pilotage»,
 - o «connaissance et information»,
 - o «prévention et résilience»,
 - o «adaptation et préservation des milieux»,
 - o «vulnérabilité de filières économiques»,
 - o «renforcement de l'action internationale».
- Ces propositions seront incorporées aux politiques sectorielles. L'adoption formelle du plan, au 1er trimestre 2017, sera accompagnée d'un appel à initiatives pour identifier et expérimenter des actions locales d'adaptation au changement climatique.

→ [Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)

6c : Développer au niveau des territoires les compétences professionnelles nécessaires aux métiers de demain

Mesure

- Créer une plateforme numérique et participative à destination des formateurs de formateurs et enseignants de l'enseignement supérieur.
 - o La plateforme sera lancée au printemps 2016 au sein d'un incubateur numérique par la Conférence des présidents d'universités (CPU) et la Conférence des grandes écoles (CGE) avec les réseaux de l'enseignement supérieur et des acteurs publics et privés.
 - o Elle sera enrichie de façon collaborative par de nouvelles communautés de formateurs et professionnels travaillant à la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique.
- Accompagner les transitions professionnelles vers les métiers de la transition énergétique et écologique dans les territoires, en recherchant une synergie avec la plateforme commune Etat-Régions « ensemble pour l'emploi » signé le 30 mars 2016, en :



- expérimentant dans des territoires la coopération entre les Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) et les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour travailler sur les volets régionaux des plans de programmation de l'emploi et des compétences ;
- déployant un kit d'accompagnement dans des bassins d'emplois fragilisés, en accord avec la mise en œuvre des mesures de la conférence sociale 2015

→ [Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)

Mesure 7 - Construire avec les citoyens le cadre de la transition écologique

La transition vers un modèle de croissance durable ne peut se faire sans l'implication des citoyens. Les précédentes conférences environnementales ainsi que la COP21 ont déjà démontré la mobilisation de la société civile dans l'action pour la préservation de notre planète. Pour répondre à cette attente forte, l'Etat doit développer des outils en matière de concertation et renforcer ses dispositifs de sensibilisation à l'action environnementale auprès de tous les citoyens.

7a : Mettre en œuvre la "Charte de la participation du public" dans les territoires, et développer les bonnes pratiques

Contexte

Sous l'impulsion du Président de la République, la conférence environnementale 2014 a ouvert la question de la réforme du dialogue environnemental et de la démocratie participative en France. La remise en juin 2015 du rapport de la commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental a permis à l'Etat de proposer deux projets d'ordonnances relatives au dialogue environnemental, qui ont fait l'objet d'un avis du CNTE.

Mesures

- Mettre à disposition une « Charte de la participation du public » à paraître à l'été 2016. L'Etat mobilisera les porteurs de projets, l'ensemble de ses services et les associations pour un endossement de cette charte par tous les acteurs de la société.



- Fédérer les acteurs associatifs et institutionnels de la participation dans un projet de création d'un centre de ressources permettant de rassembler notamment les guides et méthodes existants, en termes de participation du public et permettant de valoriser les bonnes pratiques.

[Proposition complémentaire soumise par les parties prenantes]

- [mettre en place la commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement créée par la loi n°2013-316 du 16 avril 2013 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé publique et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte.]

→ Vos propositions additionnelles pour cette mesure :

7b : Valoriser et faire connaître en France les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030

Contexte

L'Agenda 2030 et les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations Unies le 25 septembre 2015, deux mois avant la COP21, constituent la nouvelle feuille de route internationale vers un développement durable. Alors que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000 concernaient les seuls pays en développement, les ODD sont universels et doivent être mis en œuvre par tous les Etats.

Mesures

- Organiser les ateliers de concertation pendant la semaine de développement durable, du 30 mai au 5 juin, avec les parties prenantes pour lancer la démarche de mise en œuvre nationale de l'Agenda 2030 du développement durable.
- Conduire une concertation en réunissant les membres du Conseil national de la transition écologique (CNTE) et tous les acteurs pertinents, notamment des sphères sociale et éducative.
- Dresser un diagnostic qualitatif et partagé de l'état de la France au regard des 17 ODD et de dessiner les premières orientations stratégiques de la France en vue de leur atteinte.



[Proposition complémentaire soumise par les parties prenantes]

- [mise en perspective des ODD et articulation avec les indicateurs des stratégies existantes : SNBC, SNTEDD etc...]

→ Vos propositions additionnelles pour cette mesure :

7c : Mettre en œuvre le « parcours citoyen généralisé » pour l'accompagnement de la transition énergétique et écologique

Contexte

Pour favoriser l'engagement citoyen, le Président de la République a annoncé la création du parcours citoyen généralisé. Afin de le mettre en place dans le domaine de la transition écologique et énergétique, plusieurs actions sont proposées.

Mesures

- Elargissement des possibilités d'engagement pour tous dans le projet de loi « égalité citoyenneté »:
 - o une réserve citoyenne accessible à tout âge pouvant donner lieu à des missions bénévoles auprès d'autorités publiques ou d'associations dans le cadre de la transition énergétique et écologique,
 - o l'engagement de service civique dont les modalités évoluent pour diversifier les structures d'accueil ;
 - o un congé d'engagement, accessible à tous les salariés et les agents publics dirigeants associatifs pour exercer leurs fonctions bénévoles au sein d'associations d'intérêt général ;
 - o la reconnaissance de l'engagement étudiant.
- Création, dans le projet de loi « nouvelles libertés et nouvelles protections pour les entreprises et les actifs », d'un compte engagement citoyen au sein du compte personnel d'activité, accessible dès 16 ans aux fins de recenser leurs activités bénévoles ou volontaires.
- Mise à disposition d'une meilleure information sur les possibilités d'engagement ainsi que sur les congés existants avec des outils adaptés réalisés par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et diffusés par le MEEM. Le MEEM mettra, par ailleurs, à jour, de manière concertée, la liste des commissions consultatives ouvrant droit à indemnisation pour le congé de représentation relevant de son champ.



- Mission au conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur l'accompagnement à la formation des dirigeants bénévoles d'associations environnementales, complémentaire à l'accompagnement existant pour tous les bénévoles, en cohérence avec les orientations et les modalités d'accès au fonds pour le développement de la vie associative.

→ [Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)

7d : Partager, suivre et évaluer les pratiques de sensibilisation à l'environnement

Mesure

- L'Etat accompagnera l'initiative du CFEEDD et du CNAJEP pour la mise en place, en 2016, à partir de 4 territoires pilotes, d'un observatoire des pratiques de sensibilisation et d'écocitoyenneté dans les territoires
 - Pour mieux partager et diffuser la connaissance des changements de comportements par la mutualisation des données et recueils d'initiatives existantes, l'évaluation et la cartographie des pratiques et dynamiques citoyennes et d'organisation des acteurs, en accompagnement de projets de territoires pour la transition écologique (« territoires à énergie positive pour la croissance verte », territoires « zéro déchet, zéro gaspillage », démarche « Terre saine », etc.).
 - en associant l'Espace national de concertation pour l'éducation au développement durable (EEDD), groupe de dialogue ouvert et volontaire au niveau national, pour construire, suivre et partager les résultats de cet observatoire.

→ [Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)



7e : Etendre les aires marines éducatives

Contexte

Une « aire marine éducative » est une zone maritime littorale de petite taille (quelques hectares) gérée de manière participative (sans outil réglementaire) par les élèves d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. Il s'agit d'une démarche volontaire. Elle constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics. L'« aire marine éducative » fait appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement, d'établissements publics, de centres de recherche et d'acteurs spécialisés. Cette initiative est née en 2012 aux Marquises (en Polynésie française).

Mesure

- Lancer la phase pilote de mise en place de 6 « aires marines éducatives » au niveau national (3 en métropole et 3 en outre-mer),
 - en rassemblant les compétences des ministères de l'environnement, de l'éducation nationale et de l'outre-mer et de l'Agence des aires marines protégées en lien avec des collectivités locales et des établissements scolaires de primaires volontaires,
 - en élargissant la démarche à l'issue de la phase pilote à d'autres établissements publics et organismes de recherche, à des associations, des personnes spécialisées, pour la démultiplier.

[→ Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)

Mesure 8 – Renforcer les engagements de l'administration pour une meilleure performance environnementale

Afin d'assurer la réussite de la transition énergétique pour la croissance verte, l'Etat doit se doter d'outils innovants pour devenir plus sobre. Il convient à la fois de poursuivre l'action de l'administration vers la neutralité carbone grâce aux actions concrètes issues du plan « administration exemplaire » mais aussi d'orienter davantage les marchés publics vers des achats durables et respectueux de l'environnement.



8a : Transformer les comportements au sein de l'administration

Mesure

- Amplifier les actions portant sur la réduction de l'empreinte carbone de l'administration initiées début 2015 dans le cadre du plan d'actions interministériel « Administration exemplaire » pour la période 2015-2020 ou d'en initier de nouvelles en 2016 dans le cadre d'une feuille de route interministérielle pour faire suite aux engagements pris pendant la COP21.
- Présenter les meilleures mesures pour réduire l'empreinte carbone des ministères issues de chacun des plans ministériels « Administration exemplaire » pour une mise en œuvre en 2016 par tous les ministères dans le cadre de cette feuille de route.

[Proposition complémentaire soumise par les parties prenantes]

- [Lancer le plan de rénovation énergétique des universités]

→ Vos propositions additionnelles pour cette mesure :

8b : Utiliser les marchés publics pour favoriser les biens et services durables

Contexte :

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dispose que « La commande publique tient compte notamment de la performance environnementale des produits » (article 144). Elle prévoit également une mobilisation de l'ensemble du secteur public en matière d'éco-responsabilité.

Le décret n° 2016-360, entré en vigueur depuis le 1er avril 2016, donne un nouveau cadre à la commande publique et permet une meilleure prise en compte des caractéristiques environnementales dans l'achat public (notion de cycle de vie).

Par ailleurs, le décret n°2016-412 du 7 avril 2016 relatif à la prise en compte de la performance énergétique dans certains contrats et marchés publics oblige l'État et ses établissements publics administratifs à acheter ou à prendre en location des produits, services ou bâtiments à haute performance énergétique. Il permet également de mettre en



œuvre concrètement l'accord de Paris issu de la 21ème Conférence des parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21).

Mesures :

- Préciser la définition de la performance environnementale en application de l'article 144.
- Compléter les dispositions réglementaires par la formation des acheteurs publics et la mise à disposition de méthodes et d'outils pour bien utiliser les critères environnementaux d'attribution des marchés relatifs à la transition bas-carbone et à la transition vers l'économie circulaire ou le critère portant sur le « coût » du cycle de vie.
- Apporter un soutien renforcé aux entreprises (notamment aux PME/TPE) dans l'évaluation des impacts de leurs produits et dans leurs démarches d'éco-conception afin d'augmenter la performance environnementale des biens et des services.
- Conduire une action spécifique afin d'identifier les mesures permettant d'encourager l'innovation, notamment des PME/TPE.

[→ Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)